



Archidiocèse de Montréal

**DÉCRET DE CONSTITUTION
DU SERVICE DES COMMUNICATIONS DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL**

Considérant que les communications sont de première importance pour la Mission et l'éducation de la foi.

Considérant que la nouvelle évangélisation ne saurait se vivre sans l'apport d'un réseau de communications adéquat.

Considérant que, depuis 2006, l'attachée de presse de l'Archevêque de Montréal avait été aussi nommée adjointe au vicaire général pour les communications.

Considérant qu'un réseau de communications efficace est reconnu par tous comme nécessaire à l'annonce de l'Évangile.

Il m'est apparu nécessaire de faire du Bureau des communications un Service indépendant ayant sa place dans l'organigramme du diocèse de Montréal au même titre que les autres services. En conséquence, je **constitue**, pour le bien-être du diocèse de Montréal et pour favoriser la Mission et la nouvelle évangélisation, **le Service des communications du diocèse de Montréal**.

Pour le moment, le Service des communications sera composé de la directrice du Service, de deux adjoints et d'une secrétaire. Ce service sera en exercice à partir du 1^{er} avril 2011. Tout en maintenant sa juste autonomie, ce nouveau service, comme tous les autres offices et services du diocèse, sera en lien de solidarité avec le modérateur de la Curie diocésaine.

Donné à Montréal, au Siège de la Curie diocésaine, ce 25 mars 2011, en la solennité de l'Annonciation du Seigneur.

† JEAN-CLAUDE Cardinal TURCOTTE
Archevêque de Montréal

Mgr Michel Parent, V.É.
Chancelier